



Date d'inscription
__/__/2022

Département services à la population
Direction Relation Citoyen Service jeunesse

FICHE D'INSCRIPTION QUARTIER JEUNES

Inscription valable du 03/01/2022 au 31/12/2022

Nom et prénom de l'intéressé : _____

Age : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

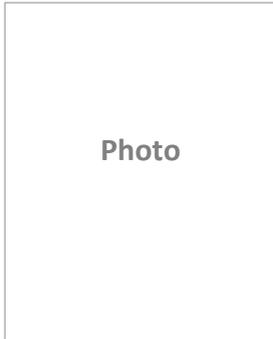
Téléphone portable : _____

Date de naissance : __/__/____ Sexe : Homme Femme

Sait-il nager ? Oui Non Sait-il skier ? Oui Non

Établissement scolaire fréquenté : _____

Classe : _____



Informations concernant le responsable légal de l'enfant

Situation familiale du responsable légal de l'intéressé :

Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Vie maritale

Renseignements	Responsable 1	Responsable 2
Qualité (père, mère,...)		
Nom et prénom		
Adresse postale		
Adresse mail		
Tel domicile		
Tel portable		
Profession		
Assurance numéro adhérent		
Mutuelle numéro adhérent		

Autres personnes à prévenir en cas d'urgence (Noms/prénoms/qualité/téléphone) :

Santé de l'intéressé :

Groupe sanguin : _____ Suivi de traitement : Oui Non

Si oui, lequel ? _____

Problème de santé à déclarer : _____

Intervention(s) chirurgicale(s) / allergie(s) ... : _____

Vaccinations à jour : Oui Non

Nom de médecin traitant : _____

Régime alimentaire sans porc : Oui Non

Taille : _____ Poids : _____ Pointure : _____

Documents à joindre :

Photocopie de la carte vitale / Photocopie du carnet de vaccinations / Photocopie de la carte d'identité ou du passeport / Photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'un de représentants légaux / Photocopie du formulaire du quotient familial / Assurance extra-scolaire



Procédure d'inscription et règlement pour le paiement des activités proposées par le service jeunesse

Lorsque vous aurez remis la fiche d'inscription dûment complétée, un compte prépayé sera alors ouvert au nom de votre enfant ou de l'enfant concerné si vous en êtes le tuteur légal.

Le paiement par les familles, le tuteur ou le jeune sera effectué en espèces ou en chèque au «Quartier Jeunes» ; un reçu ou attestation de paiement vous sera alors transmis.

Une cotisation annuelle obligatoire de 1 euro sera demandée pour permettre l'inscription de votre enfant à l'année. Elle sera à remettre le 2ème lundi du mois de janvier et sera valable jusqu'au 2ème lundi du mois de janvier N+1. Toute inscription intervenant en cours d'année, quelle que soit la date, nécessitera le paiement de la cotisation qui sera valable jusqu'au prochain 2ème lundi du mois de janvier.

Le compte pourra être alimenté par les usagers durant les heures d'ouverture de la structure au public. En cas d'impossibilité de pouvoir venir alimenter le compte sur ces horaires, il sera possible de prendre un rendez-vous.

Un minimum de 10 euros sera demandé lors de l'ouverture du compte. L'alimentation du compte se fera ensuite par tranches de 10 euros. (soit 10 €, 20 €, 30 € ...)

Le tarif des sorties est fixé par la collectivité et sera retranché du compte de l'enfant, dès l'inscription à une activité. Le compte sera valable à partir de 11 ans jusqu'aux 18 ans du jeune.

Les débits des « comptes prépayés » pourront faire l'objet des ajustements suivants :

1/ Remboursement par crédit de compte :

- de manière ponctuelle : maladie sur présentation d'un certificat médical empêchant de pratiquer les activités proposées,
- de manière exceptionnelle : l'usager, qui s'inscrit à une sortie, pourra se voir recrediter son compte à condition qu'il annule sa participation à celle-ci au moins 72h en amont de la sortie. (Sauf évènement mentionné ci-dessus)

2/ Clôture de compte :

- de manière définitive : jeune qui atteint sa majorité ou en cas de déménagement.

Le paiement et l'encaissement « unique » resteront possibles sous certaines conditions telles que les activités exceptionnelles (familles, séjours...), crédit de points trop faible pour effectuer la sortie souhaitée en fin de compte. (Atteinte de la majorité).

Les inscriptions pour les sorties pendant les vacances scolaires se feront par mail ou au « Quartier Jeunes » à la date indiquée sur le planning d'activités ; celui-ci sera transmis par mail avant chaque période de vacances.

Les animateurs du QJ (quartier jeunes) accueilleront vos enfants pour des temps de loisirs éclectiques permettant ainsi de satisfaire les appétences de chacun.

Ainsi, des moments de rassemblement, de partage et de découvertes contribueront à favoriser l'épanouissement de nos jeunes, ici, à Pontault-Combault.

Dans un souci d'équité, nous transmettons avec le planning, un document précisant les activités auxquelles votre enfant peut participer, à remettre, dûment complété, le jour des inscriptions. Vous devrez indiquer l'ordre prioritaire des activités choisies par votre enfant à partir de « 1 » pour votre premier souhait, et ainsi de suite.

Si les premières inscriptions enregistrées gardent un caractère prioritaire, cela ne demeure pas le seul critère garantissant l'inscription de votre enfant aux activités présélectionnées.

Nous tentons, dans la mesure du possible, de répondre à au moins un choix d'activités par enfant. Les animateurs rempliront une fiche d'inscription « sortie », signée par les participants, renseignant la date de la sortie et le lieu de l'activité, le tarif, le nom des animateurs et des jeunes présents à la sortie ; document qui sera ensuite archivé.

Pour votre information, la municipalité participe au financement des activités (pourcentage de prise en charge variable de plus ou moins 30% à 60%).

Les tarifs proposés sont donc très préférentiels et seront affichés sur chaque planning d'activités. De plus, le quotient familial est appliqué sur le crédit du compte prépayé :

Tranches	Quotients	Montants payés en euros	Montants crédités en euros
1 à 4	De 0 à 442	10	13
5 à 8	De 442.01 à 886	10	12
9 à 13	886.01 à 1561	10	11
14 et plus	Plus de 1561.01	10	10

Le quotient familial est calculé par l'accueil citoyens. Vous trouverez ci-joint les informations et modalités de calcul du quotient familial.

Sans transmission du formulaire de votre quotient familial, nous serons contraints de vous positionner sur la tranche « 14 et plus », soit la moins avantageuse pour vous.

La municipalité se réserve le droit de modifier les tarifs proposés selon les ajustements des prestataires et partenaires par délibération ou décision du maire.

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser aux animateurs ou au bureau du service jeunesse.

Contacts

QJ (Quartier Jeunes) 21 rue Général Championnet
 01 70 05 46 12
 Bureau du service jeunesse 2 rue Gilbert Rey
 01 70 05 00 70

Je soussigné(e) Madame, Monsieur , parent ou tuteur légal de l'enfant , atteste avoir pris connaissance de ce présent règlement.

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Informations à destination du représentant légal de l'intéressé

Les structures du service jeunesse sont des structures ouvertes, accueillant des jeunes âgés de 11 à 17 ans, je reconnais donc par la présente que mon enfant n'est pas tenu par des horaires de présence obligatoires et qu'une fois sorti des locaux, il n'est plus sous la responsabilité des animateurs, mais de ses représentants légaux.

Les effets personnels de mon enfant sont sous son entière responsabilité et en aucun cas, la collectivité ne pourra être tenue responsable d'un quelconque vol ou perte d'effet personnel.

Vous êtes tenus de prévenir la collectivité de tout changement intervenant dans votre situation familiale susceptible de modifier les informations figurant sur cette présente fiche d'inscription.

Traitement des données à caractère personnel

Les données récoltées seront conservées uniquement le temps de l'inscription de votre enfant sur la structure quartier jeunes. Elles ne pourront être utilisées à d'autres fins.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les participants peuvent accéder à leurs données ou demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur les droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs données dans ce dispositif, les participants peuvent contacter le service jeunesse, au PIJ (2 rue Gilbert-Rey).

Autorisations parentales

En autorisant mon enfant à participer aux activités organisées par le service jeunesse, j'accepte que mon enfant utilise tous les moyens de transport proposés par les structures :

- J'autorise les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires (Hospitalisation, intervention chirurgicale...) pour l'état de santé de mon enfant : Oui Non

- J'accepte que mon enfant soit photographié et filmé lors des activités et j'autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions de la commune de Pontault-Combault, dans le cadre de ses actions de communication institutionnelle locale, pour une durée indéterminée et dans un but non lucratif : Oui Non

- J'accepte que mon enfant rentre seul chez lui après les activités en soirée
En cas de réponse négative, je m'engage à venir chercher mon enfant à la maison de quartier à l'heure prédéfinie : Oui Non

- J'autorise mon enfant à alimenter le compte ouvert à son nom et à s'inscrire sur les activités jeunesse : Oui Non

Signature du représentant légal précédée de la mention "lu et approuvé"

Engagements de l'intéressé

- Je m'engage à respecter les règles de la structure d'accueil et à faire preuve d'un comportement positif tant vis-à-vis de mes camarades que vis-à-vis des animateurs.
- Je m'engage également à respecter le matériel mis à ma disposition.
- Je m'engage à renseigner mes heures de présences passées sur la structure lors de mes venues.
- Je m'engage à prévenir, dans la mesure du possible, de mon absence à une activité.

**Signature de l'intéressé
précédée de la mention "lu et
approuvé"**